



---

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur d'un règlement - Règlement No. 22.13.01.23**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 11 décembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.13.01.23 modifiant le règlement de permis et certificats No. 22.13 afin de revoir le type de plan d'implantation exigé pour une demande de permis de construction visant les bâtiments et constructions accessoires d'une superficie de 23 mètres carrés et moins

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 30 janvier 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : [greffe@stmathieudebeloeil.ca](mailto:greffe@stmathieudebeloeil.ca).

**DONNÉ** à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 1<sup>er</sup> février 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière